Traitement d'une infestation de poux de tête (pediculus capitis)

ÉMETTEUR :	Présidente du Conseil des médecins; dentistes et pharmaciens		
APPROUVÉ PAR :	Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	2012/04/11	DATE DE RÉVISON PRÉVUE :	2016
DATE DE RÉVISION :			
CODE DE CLASSIFICATION :	ADM-316-06		
ORIGINAL SIGNÉ PAR :	Paule Hottin, présidente du CMDP		

ORDONNANCES COLLECTIVES

Une ordonnance collective est une ordonnance établie par règlement du CMDP à l'effet de poser certains actes ou de procéder systématiquement à certains examens ou traitements sans attendre d'ordonnance médicale individuelle chez les bénéficiaires de catégories déterminées dans cette ordonnance et, le cas échéant, selon le protocole ou la méthode de soins desquels elle relève. L'ordonnance collective ne s'applique pas si elle entre en contradiction avec une ordonnance individuelle.

PERSONNES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE

Infirmières du CSSS-IUGS habilitées et formées au dépistage de la pédiculose travaillant aux services suivants:

- DSPEJF : Milieu scolaire, Programme intégré 0-5 ans
- DSPPM : Infirmières en GMF, infirmières de la Clinique réseau-CMU
- DSGPSA : Clinique des jeunes, Clinique des réfugiés, Court terme à domicile, Équipe itinérance, Mécanisme d'accès aux médecins de famille, Santé mentale adulte, Services de santé courants, Services de santé de l'établissement de détention, SIDEP-ITSS
- DSPPAPA : Services à domicile, Ressources intermédiaires, Ressources non institutionnelles

Activités réservées aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance;

Activités réservées aux pharmaciens

- Initier la thérapie médicamenteuse, selon une ordonnance.

GROUPES DE PERSONNES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE PAR L'ORDONNANCE

- Toutes clientèles externes présentant des poux ou des lentes vivantes.
- Toutes les personnes infestées, c'est-à-dire ayant des poux et/ou des lentes vivantes, habitant au même domicile et qui doivent être traitées le jour même.

INDICATION

Infestation de poux de tête (pediculus capitis)

CONTRE INDICATIONS

Allergie ou hypersensibilité à l'un des constituants du produit.

LIMITES

- Référer l'usager au médecin si *une* des conditions suivantes survient :
  - Résistance à plus de 3 traitements consécutifs, c'est-à-dire, présence de poux vivants après 2-3 jours suivant le troisième traitement, lorsque le traitement a été utilisé correctement, les mesures non-pharmacologiques ont été appliquées avec soin et qu'il n'y a pas de suspicion de ré-infestation.
  - Réaction allergique au produit utilisé (voir les effets secondaires ici-bas).
  - Signes de surinfection du cuir chevelu.

N.B. Un traitement consiste en 2 applications du même produit, la deuxième étant faite 7 à 10 jours après la première, même si l'on ne voit plus de poux vivants et de lentes viables dans la chevelure.

PRÉCAUTIONS (voir aussi l'Annexe A)

- La perméthrine (Nix® 1%, Kwellada-P® 1%) est le traitement de 1er choix :
  - elle est recommandée pour les enfants de ***2 ans ou plus;***
  - elle peut être utilisée par ***les femmes enceintes et allaitantes*** ; il est suggéré d'en aviser le médecin traitant lors du prochain suivi médical;
  - à utiliser avec prudence chez les personnes allergiques aux chrysanthèmes.
- Les pyréthrines et le butoxyde de pipéronyle (R & C®, Pronto®) sont le traitement de 2e choix :
  - ils peuvent être utilisés pour les enfants de ***moins de 2 ans;***
  - ils peuvent être utilisé par les femmes enceintes ou allaitantes; en aviser le médecin traitant lors du prochain suivi médical;
  - à utiliser avec prudence chez les personnes allergiques aux chrysanthèmes et à l'herbe à poux;
- Le myristate d'isopropyle (50%) (Resultz®) est le traitement de 3e choix :
  - il est homologué par Santé Canada pour les enfants âgés de ***4 ans et plus;***
  - ne pas l'utiliser chez les femmes enceintes ou qui allaitent; en cas d'échec aux traitements de premier et deuxième choix, orienter la femme vers son médecin traitant.
- Surveiller les effets secondaires possibles de tous les produits pédiculicides : irritation locale, sensation de brûlure, desquamation, rougeur, œdème et prurit du cuir chevelu.

N.B : Tous ces produits sont en vente libre en pharmacie. Avec une ordonnance, les produits contre les poux peuvent être obtenus gratuitement ou à prix réduit, selon le régime d'assurance de la famille.

- On déconseille fortement de vaporiser des insecticides dans la maison, sur les meubles ou sur les autres objets de l'environnement. Cette mesure est inefficace pour le contrôle des poux de tête. De plus, elle peut représenter un risque important pour la santé des

personnes et des animaux exposés de cette façon à un produit potentiellement toxique. Les tapis et divans peuvent être nettoyés avec un aspirateur.

ALERTE CLINIQUE

Si contact du produit pédiculicide avec l'œil:

- Laver ou irriguer immédiatement et continuellement l'œil atteint à l'eau tiède du robinet, sous un jet doux :
  - Pencher la tête sur le côté affecté et maintenir les paupières ouvertes afin d'irriguer l'œil;
  - Faire couler l'eau tiède à partir du coin interne de l'œil atteint vers l'extérieur.

Si contact du produit pédiculicide avec l'intérieur du nez ou de la bouche:

- Rincer abondamment la partie affectée à l'eau tiède du robinet.

Si ingestion du produit pédiculicide:

- Contacter le Centre antipoison du Québec au 1-800-463-5060.

PROCÉDURE:

Interventions de l'infirmière:

- Reconnaître la présence de poux vivants et de lentes vivantes;
- Identifier les contacts qui pourraient également être infestés;
- Initier la thérapie médicamenteuse par voie topique, en tenant compte des précautions ci-haut et en respectant les indications et le mode d'emploi du manufacturier :
  - Premier choix : la perméthrine (Kwellada-P® 1%, Nix® 1% après shampoing);
  - Deuxième choix : en cas d'échec avec les produits de premier choix : shampooings qui contiennent des pyréthrines et du butoxyde de pipéronyle (R & C ®, Pronto®);
  - Troisième choix : En cas d'échec avec les traitements recommandés précédemment, shampooing qui contient 50% de myristate d'isopropyle (Resultz®);
- Donner les conseils à l'usager visant :
  - les particularités et le mode d'utilisation des produits pédiculicides afin de prévenir un échec au traitement (voir Annexe A ou la brochure intitulée «Poux, poux, poux» citée à la section «Références»);
  - les instructions en cas de contact du pédiculicide avec l'œil, l'intérieur du nez ou de la bouche ainsi qu'en cas d'ingestion (voir «Alerte clinique») ;
  - les mesures non pharmacologiques pour enrayer les poux et les lentes; au besoin, remettre à l'usager ou à son parent la brochure citée ci-haut;
- S'il y a présence de poux ou de lentes dans les sourcils, donner les instructions suivantes à l'usager ou à son parent :
  - appliquer de la gelée de pétrole (ex. Vaseline®, Lacri-lube®) de 2 à 4 fois par jour pendant 1 semaine;
  - enlever les lentes mortes avec les ongles ou une pince à sourcils en les faisant glisser le long du sourcil;
- Compléter le formulaire de liaison (voir Annexe B) avec le choix du produit en indiquant le nom du médecin répondant et donner les directives à l'usager ou à un parent pour se le procurer à sa pharmacie;
- Aviser l'usager ou son parent de communiquer avec l'infirmière si le problème persiste ou récidive, pendant ou après le traitement;
- Dans la mesure du possible, effectuer un suivi infirmier afin de vérifier l'efficacité du traitement médicamenteux et l'observance des mesures non pharmacologiques;

- Si présence de poux vivants 24 à 48 heures après la première application d'un produit pédiculicide, reprendre le traitement aussitôt en utilisant un produit de composition différente;
    - Répéter l'application du produit 7 à 10 jours plus tard;
    - Vérifier l'observance de la deuxième application du produit après 7 à 10 jours;
    - Vérifier l'observance des mesures non-pharmacologiques;
- Le cas échéant, se servir du «*Plan standardisé en soins infirmiers : Pédiculose persistante*» pour cerner les difficultés et intervenir;
- Collaborer avec le personnel du milieu (p. ex. garderie, CPE, école, employeur) pour identifier et traiter toutes les personnes infestées et pour favoriser l'intégration aux activités régulières;
- Noter au dossier les observations, interventions et suivis, selon les modalités habituelles.

Interventions du pharmacien:

- Au besoin, émettre une opinion pharmaceutique à l'infirmière qui a complété le formulaire de liaison.
- Vendre à l'usager ou à son parent le produit sélectionné par l'infirmière. (Voir à l'Annexe B le formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective ORD-CMDP-16 Traitement d'une infestation de poux de tête (pediculus capitis.)
- Donner les conseils visant le remboursement par les assurances privées ou publiques.
- Compléter l'information à l'usager ou à son parent et renforcer l'enseignement en lien avec l'observance au traitement, les «alertes cliniques», la persistance des poux, les récidives, etc.
- Surveiller l'effet du traitement; au besoin réorienter l'usager à l'infirmière ou au médecin.Initier la thérapie médicamenteuse sur réception du formulaire de liaison.

Références

MSSS. (2011). Poux… Poux… Poux… tout savoir sur les poux de tête. Gouvernement du Québec : # 11-276-01FA. (Page consulté le 2012.02.29). Disponible sur les sites suivants :

- MSI-AQESSS : «Traitement de la pédiculose (poux)» dans la section «Outils de l'établissement» 11-276-01F (en français) et 11-276-01A (en anglais)
- http://msssa4.msss.gouv.qc.ca/fr/document/publication.nsf/0/51dad4fbb2319fb285256d79006324ae?OpenDocument

Protocoles infirmiers Info-Santé.

Ordonnance collective du CLSC, Petite Patrie (2003).

Document de travail "Ordonnance collective" élaboré par Nycomed Canada Inc. Fabricant du crème rince pédiculicide Resultz.

Rédigé par

Christianne Dostie, ASI à la DSPEJF (volet santé scolaire)

Collaborateurs : Joanne Buttery, conseillère clinicienne à la DSI
Julie Bissonnette, pharmacienne, DSPPM
Suzanne Gosselin, md, DSPPM

ANNEXES :	ANNEXE A: LES TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES CONTRE LES POUX DE TÊTE ET MODES D'UTILISATION SUGGÉRÉS PAR LES DIRECTION RÉGIONALES DE LA SANTÉ PUBLIQUE (TRAITEMENTS DE 1ER, 2E ET 3E CHOIX) ANNEXE B : LISTE DES MÉDECINS RÉPONDANTS ANNEXE C : FORMULAIRE POUR L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE SUR LE TRAITEMENT D'UNE INFESTATION DE POUX DE TÊTE (PEDICULUS CAPITIS)

MOTS CLÉS :	Butoxydes, isopropyles, Kwellada, Lentes, Myristate, Nix, Ordonnances collectives, Pédiculose, Pediculus capitis, Perméthrines, Pipéronyles, Poux, Pronto, Pyréthrines, R & C, Resultz, Soins infirmiers, Têtes

DIFFUSÉ À :	DIRECTRICE DSPEJF, DIRECTRICE DSGPSA, DIRECTRICE DSPPAPA, DIRECTRICE DSPPM, G - DSI Tous, G - DSPPAPA Chefs de service, G - DSPPAPA Coordonnatrices des activités, G - DSPPAPA Coordonnatrices des services, G - DSPPM CMDP CLSC – actifs, G - DSPPM CMDP CLSC – associés, G - DSPPM CMDP IUGS – actifs, G - DSPPM GMF-Extra Muros + clinique réseau (infirmières), G - DSPPM GMF-Intra Muros (infirmier(ère)s), présidente du CII

U:\Documents\Document\DSPPM\Documents administratifs\Ordonnances collectives CSSS-IUGS\ORD-CMDP-16 Web.doc 19 juin 2012

ANNEXE A

LES TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES CONTRE LES POUX DE TÊTE ET MODES D'UTILISATION SUGGÉRÉS PAR LES DIRECTIONS RÉGIONALES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

TRAITEMENTS DE 1er, 2e Et 3e CHOIX

Produits homologués	Particularités	Modes d'utilisation
- Perméthrine 1% (après shampoing) **Appellations:** - Kwellada-P[MD] 1% - Nix[R] 1% - Autres marques de commerce	**Traitement de 1er choix:** - Recommandé pour les enfants ≥ 2 ans - Recommandé pour les femmes enceintes et allaitantes; en aviser le médecin traitant lors du prochain suivi médical - Prudence chez les personnes allergiques aux chrysanthèmes - Efficacité ≥ 95% (très efficace) en 1986. Taux d'efficacité inconnu présentement due aux résistances - Pouvoir insecticide et ovicide connu - Produit avec fort pouvoir résiduel d'environ 10 jours après le traitement - Peu de toxicité et réactions dermiques bénignes (1%)	- Laver les cheveux avec un shampoing ordinaire ne contenant pas de revitalisant (conditionneur ou crème-rince); rincer les cheveux à l'eau claire et les sécher avec une serviette. - Bien agiter le flacon. - Appliquer de 25 à 50 ml du produit sur le cuir chevelu (jusqu'à 100 ml si les cheveux sont longs). Masser pour bien imbiber tous les cheveux, surtout à la nuque et derrière les oreilles. - Laisser reposer pendant 10 min. - Rincer à fond à l'eau claire. - Sécher les cheveux avec une autre serviette ou au séchoir, déposer les serviettes au lavage. - Passer le peigne fin tous les jours pour vérifier la présence de poux vivants et enlever les lentes. - Répéter l'application 7 à 10 jours plus tard. - Ne pas laver les cheveux ni utiliser de produits contenant du revitalisant durant 48 heures après l'application du produit. - Ne pas utiliser de produit à base de vinaigre.
Pyréthrines et butoxyde de pipéronyle (shampoing revitalisant) **Appellations:** - R & C[MC] - Pronto[MD] - Autres marques de commerce	**Traitement de 2e choix:** - Sans restrictions chez les enfants ≤ 2 ans - Peut être utilisé par les femmes enceintes ou allaitantes; en aviser aviser le médecin traitant lors du prochain suivi médical - Prudence chez les personnes allergiques à l'herbe à poux et aux chrysanthèmes - Efficacité de 45% après la 1ère application et de 94% après la 2e application - Pouvoir insecticide connu mais moins ovicide que la perméthrine - Produit sans aucun pouvoir résiduel - - Possibilité de dermatite de contact et atteinte cornéenne	- Bien agiter la bouteille - Appliquer de 25 à 50 ml du produit sur **les cheveux secs** (jusqu'à 100 ml si les cheveux sont longs). - Masser pour bien imbiber tous les cheveux, surtout à la nuque et derrière les oreilles. - Laisser agir pendant 10 min (sans diluer) - Ajouter de l'eau en petite quantité jusqu'à la formation de mousse. - Rincer à fond à l'eau claire. - Sécher les cheveux avec une serviette ou au séchoir; déposer la serviette au lavage. - Passer le peigne fin tous les jours pour vérifier la présence de poux vivants et enlever les lentes. - Répéter l'application 7 à 10 jours plus tard.
Myristate d'isopropyle (50%) Resultz (120 et 240 ml)	**Traitement de 3e choix** - Homologué par Santé Canada pour les personnes âgées de 4 ans et plus - Ne pas utiliser chez les femmes enceintes ou qui allaitent; en cas d'échec aux traitements de premier et deuxième choix, orienter la femme vers son médecin traitant - Efficacité variable (46 à 96%) - Peut tacher les tissus - Rend glissant les surfaces dures	- Bien agiter la bouteille - Appliquer sur les cheveux secs (sans diluer le produit). **Longueur des cheveux** — **Par application** Courts: 30-60 ml Aux épaules: 60-90 ml Longs: 90-120 ml - Servez-vous de serviettes pour protéger les yeux de la personne à traiter et pour empêcher les vêtements de se mouiller. - Diviser les cheveux par section si nécessaire. - Appliquer le produit de façon uniforme sur les cheveux secs jusqu'à ce que chaque section ait été couverte en portant une attention particulière à la nuque et derrière les oreilles. - Masser les cheveux jusqu'à ce qu'ils soient complètement humides. - Laisser agir le produit 10 minutes. - Rincer les cheveux à l'eau tiède et passer le peigne fin. - Faire un shampoing ordinaire sans revitalisant si désiré. - Répéter le shampoing pédiculicide 7 à 10 jours plus tard. - Entre les deux shampoings pédiculicides, enlever les lentes avec un peigne fin.